

Mode opératoire Déclaration de sinistre (d'accident)

SOLUTION 1

Comment un licencié fait une déclaration de sinistre (d'accident) à partir de son identifiant et son mot de passe.

1) Accéder à au site de la FFCT : www.ffct.org :

Cliquer sur :

2) **ESPACE FEDERAL**

3) Si pas de mot de passe taper :

Code utilisateur : n° de licence

Mot de passe :

Instantanément vous recevez le mot de passe (à noter impérativement)

4) Tout de suite vous accédez à vos coordonnées dans le cadre de gauche et celles votre licence dans le cadre de droite.

En bas de ce cadre : **Effectuer une déclaration de sinistre**

Et là vous pouvez débiter la déclaration...

SOLUTION 2

Comment le président de club peut faire une déclaration de sinistre (accident) à partir de la liste des licenciés du club, pour un adhérent du club.

1) Accéder à au site de la FFCT : www.ffct.org :

Cliquer sur :

2) **ESPACE FEDERAL**

3) **Mes licenciés**

4) sur la ligne : **N° NOM PRENOM...** de l'adhérent concerné

5) **Informations** (en haut sur la gauche)

6) En haut dans le carré du milieu, **Licence active**

Effectuer une déclaration de sinistre

Et là vous pouvez débiter la déclaration...

Je rappelle qu'en l'absence de délégué Sécurité Club, s'est le président qui fait office de DSCL (Délégué Sécurité Club).